Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202622-DE

22-2026-05-04 – Approbation de principe du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **13 mai 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	14
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André			X	Frédéric MOULINS
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise	X			
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne	X			
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle	X			
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : Frédéric MOULINS

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202622-DE

Délibération n° 22-2026-05-04	**APPROBATION DE PRINCIPE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les divers documents relatifs à l'information sur les risques majeurs (DISCRIM) et présente l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Ce Plan Communal de Sauvegarde a pour objectifs de :

- Doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs
- D'identifier les risques majeurs
- D'acter l'organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes

Ces documents sont composés du diagnostic communal, de l'identification des risques majeurs, l'organisation du poste communal de commandement, avoir la liste des moyens et de personnes qui devra être tenus à jour.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour valider les principes du PCS de Cournon, présenté en annexe.

Considérant que la commune de Cournon est exposée à plusieurs risques naturels, sanitaires et technologiques ;

Considérant, qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVER** le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération
- **CHARGE** M. le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de la transmettre aux différents services et Préfecture.
  - M. Préfet du Morbihan
  - M. le directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
  - M. le directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours
  - M. le lieutenant du Centre d'Incendie et de Secours de La Gacilly
  - M. le directeur Départemental des Territoires et de la Mer
  - M. le président du Conseil Départemental
  - M. le directeur Départemental de la Sécurité Publique
  - M. le directeur de la Cohésion Sociale

- **DIT** que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application
- **DIT** que sera mis à la disposition du public le DISCRIM qui fera l'objet d'une communication adaptée
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Morbihan

Le secrétaire
Frédéric MOULINS



Le Maire
Pascal JEHANNIN

